

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du conseil municipal, tenue le lundi 9 mars 2015 à 19 h 30, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5

Sont absents : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 15. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des projets de règlement à des fins d'approbation référendaire
 - 3.1. Règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 (2^e projet)
 - 3.2. Règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 (2^e projet)
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2015-053 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 26 février 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Adoption des projets de règlement à des fins d'approbation référendaire

**2015-054 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-4
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de zonage portant le numéro 2008-06* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage pour revoir l'ensemble des normes relatives à l'aménagement des aires d'entreposage et aux clôtures, haies, murets et murs de soutènement;

Attendu qu'il y a lieu de prescrire des distances minimales à respecter entre les bâtiments;

Attendu qu'il y a également lieu de profiter de la présente modification pour apporter des corrections à la grille des spécifications et à ses notes;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un premier projet de règlement et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un second projet de règlement qui devra être approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter à des fins d'approbation référendaire le second projet de règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 tel que déposé et remis aux membres du conseil. Ce second projet est identique au premier projet à l'exception de l'article 12 paragraphe D, lequel est retiré du deuxième projet de règlement. Une mention est également faite à l'effet que l'article 4 du projet de règlement est absent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2015-055 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-07**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de lotissement portant le numéro 2008-07* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la municipalité sera située en territoire cadastral rénové et qu'elle doit adapter son règlement pour permettre la désignation cadastrale rénovée de certains terrains;

Attendu que la Municipalité souhaite en outre profiter de cette modification pour apporter diverses autres corrections répondant aux besoins des citoyens;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un premier projet de règlement et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un second projet de règlement qui devra être approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'adopter à des fins d'approbation référendaire le second projet de règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 tel que déposé et remis aux membres du conseil. Ce second projet est identique au premier projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

5. Levée de l'assemblée

2015-056 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de lever la session à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire